



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A duras, le 21 février 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays de Duras. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Esclottes - Lévigac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardailan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 712 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Lino DALLA SANTA (SAVIGNAC DE DURAS)

Bernard PATISSOU (SOUSENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Gérard LAFON (VILLENEUVE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Daniel TERRIER

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

ESCLOTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LOUBES-BERNAC : Michel RIVIERE

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

VILLENEUVE DE DURAS : Véronique BLANCHARD

PARDAILLAN : Marie-Claude CARMENTRAN

ST ASTIER : Dominique MANFE

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Eliane MANTESE

ST PIERRE S/ DROPT : Jean-Louis BARDINAUD

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Jean-Pierre CASTEL

STE COLOMBE DE DURAS : Michel D'INCAU

SAVIGNAC DE DURAS : Laurent D'INCAN

SOUSENSAC : Annie MAURY-BOUET

II. BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **498 804,53 €** se décomposant comme suit :

Fonctionnement	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Excédent de fonctionnement de clôture	1 139 290,65 €

Investissement

Déficit d'investissement de clôture	- 532 486,12 €
Reste à réaliser	- 108 000,00 €

RESULTAT	498 804,53 €
-----------------	---------------------

Le détail des écritures de l'exercice 2019 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		914 527,71	278 507,82		278 507,82	914 527,71
Opérations de l'exercice	2 936 144,07	3 160 907,01	1 485 482,05	1 231 503,75	4 421 626,12	4 392 410,76
TOTAUX	2 936 144,07	4 075 434,72	1 763 989,87	1 231 503,75	4 700 133,94	5 306 938,47
Résultats de clôture		1 139 290,65	-532 486,12			606 804,53
Restes à réaliser			-108 000,00		-108 000,00	
TOTAUX CUMULES		1 139 290,65	-640 486,12	0,00	-640 486,12	1 139 290,65
RESULTATS DEFINITIFS						498 804,53

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) Fiscalité et Dotations

Situation de la fiscalité collectée :

	Bases réelles 2019	TAUX 2019	Produit 2019
TAXE HABITATION	7 356 350	11,84	870 992
TAXE FONCIERE (Bâti)	5 121 361	11,17	572 056
TAXE FONCIERE (Non bâti)	886 401	42,78	379 202
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	599 182	15,63	93 652
		TOTAL	1 915 902

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncière et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) + dotation de compensation perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7.73%	+7,99%

La Communauté de communes a perçu à nouveau cette année la recette de la taxe de séjour instaurée sur le territoire pour un montant de 33 223,41 €.

b) Autres recettes de fonctionnement

Le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en légère baisse depuis trois ans et s'établit à 88 859,00 €.

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévigac de Guyenne par les professionnels médicaux.

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières liées aux services rendus par la Maison de Services au Public (MSAP), mais aussi un soutien financier pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'écologistes ou pour le rachat des matériaux triés.

Des produits exceptionnels ont également été encaissés cette année à l'occasion de divers remboursements par des organismes ou des assurances suite à des sinistres.

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

Le montant des charges à caractère général s'établit à **678 755,92 €** contre 780 280,64 € au compte administratif 2018, ce qui représente une diminution de -13.01 %.

La diminution de ce chapitre s'explique de la manière suivante :

- La mise d'une politique pour contraindre les dépenses de fonctionnement
- L'achat de moins de fournitures de voirie par l'utilisation des stocks.
- Le report de travaux de voirie prévus sur la commune de Duras en 2019 suite à des travaux du syndicat Eau 47.

b) Charges de personnel (012)

Le montant des charges de personnel s'établit à **972 501,40 €**, contre 955 044,95 € au compte administratif 2018, soit une augmentation de 1,83 %.

Cette augmentation s'explique notamment par la décision en 2019 du Conseil communautaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire dédié au régime indemnitaire et l'évolution des carrières.

La Communauté de communes du Pays de Duras a employé en 2019, 6 agents de la filière administrative, 24 agents de la filière technique et 1 agent de la filière médico-sociale.

c) Charges de gestion courante (65)

Le montant des charges de gestion courante s'établit à **703 092,85 €** contre 715 398,17 € au compte administratif 2018, ce qui représente une diminution de -1,72 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences ont été stabilisées pour certaines :

Syndicat départemental des déchets VALORIZON - 189 234,56 € / Syndicat numérique - 628,00 €, Mais d'autres augmentent un peu : SDIS 47 - 185 781,60 €.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi : Office de Tourisme - 80 897,00 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2018, soit 5 727 €) / Office des sports - 21 260,00 € (dont 800 € exceptionnellement versé pour l'acquisition d'un défibrillateur) / Office Culturel - 39 990,00 € (plus un soutien de communication à hauteur de 696,00 €.

- Le coût de la gestion déléguée du Centre de loisirs intercommunal à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) Grand Sud s'élève à 92 986,31 €, pour activité et une fréquentation en nette augmentation.

- La participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne a diminué légèrement par rapport à 2018.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

Le montant des charges financières s'établit à **47 006,50 €** contre 24 068,36 € au compte administratif 2018, ce qui représente une forte augmentation.

La Communauté de communes a remboursé les intérêts des emprunts en cours mais elle a également procédé à un remboursement anticipé de 200 000 €, part importante d'un gros emprunt ce qui a entraîné des frais supplémentaires en pénalités de 27 491,84 €. Cette démarche toutefois va permettre de réduire à l'avenir la charge financière des emprunts.

Le montant des charges exceptionnelles s'établit à **15 623,00 €** contre 9 351,90 € au compte administratif 2018, ce qui représente une augmentation de 67,06 %.

La Communauté de communes a soutenu des associations du territoire pour organiser leurs manifestations. Une subvention exceptionnelle de 5 000 € a aussi été versée à l'association Mondo'clowns pour un événement touristique estival majeur.

Les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents se poursuivent.

Enfin, dans le cadre du programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'Habitat, 4 dossiers individuels ont été achevés pour un soutien total de 3 500 €.

e) Reversements de produits

Le montant des reversements de produits s'établit à **307 956,00 €** contre 305 352,00 € au compte administratif 2018, ce qui représente une augmentation de 0,85 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes a été stabilisée en 2019 et comprend deux parts : la dotation principale (60 000 €) et la dotation pour le soutien aux activités périscolaires (13 000 €).

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable. Le reversement du FPIC a été effectué (5 483 €).

la Communauté reverse aux syndicats de gestion de rivière le montant de la taxe GEMAPI perçue (32 615 €).

f) Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement s'est faite au travers des dotations pour les amortissements des immobilisations et les opérations sur les cessions de biens, à hauteur de 211 208,40.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2019 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	108 000 €	0 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2019 et reportés au budget 2020.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'établit en 2018 à **1 763 989,87 €** dont 278 507,82 € de déficit d'investissement de reporté, contre 990 142,20 € au compte administratif 2018, ce qui représente une augmentation de 78,16 %.

Ces dépenses, en plus des RAR 2018, correspondent notamment aux opérations suivantes :

- La réalisation des travaux d'aménagements importants à la déchetterie intercommunale pour la mettre en conformité et en faciliter l'accès et l'usage à l'ensemble des utilisateurs.
- La réalisation des travaux de voirie par les services techniques de la Communauté de communes.
- Les acquisitions de matériels, de mobiliers et d'équipements divers pour le fonctionnement des services dont des véhicules techniques, un nouveau minibus pour la navette du Centre de loisirs , un fourgon et un véhicule léger.

- L'acquisition d'une antenne GPS - RTK pour permettre la diffusion gratuite d'un signal de géo localisation à destination des agriculteurs et professionnels du territoire.
- Le versement de subventions d'investissement à certaines communes pour soutenir la rénovation de logements, de patrimoines et aussi le remeublement du Château de Duras. Pour soutenir également la réalisation ou la révision de documents d'urbanisme.
- La participation financière au déploiement de la fibre optique sur le territoire versée auprès du Syndicat Numérique 47.
- Les premières dépenses pour les travaux d'aménagement du double cabinet dentaire à l'intérieur de la Maison de santé intercommunale située à Lévigac de Guyenne, ainsi que pour la protection et la sauvegarde de la Maison Marguerite Duras.
- Le remboursement en capital des emprunts en cours y compris le remboursement exceptionnel.

3. LES RECETTES

En 2019, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- L'amortissement ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Les subventions pour les travaux terminés ;
- Les prestations liées à certains travaux effectués pour le compte des communes ;
- les cessions d'immobilisations ;
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux ».
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres.

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre la gestion du bâtiment loué à la SAUR et depuis le 1^{er} janvier 2017, l'opération immobilière de la ZAC de Banarge. Il comprend une section d'exploitation et une section d'investissement.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Les dépenses réalisées en 2019 atteignent **8 863,69 €**

Elles intègrent les dépenses d'entretien du bâtiment de la SAUR ainsi que les dépenses liés aux opérations pour la cession de terrain de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2019 atteignent **13 667,32 €**

Elles correspondent aux loyers du bâtiment de la SAUR auxquels s'ajoutent les opérations budgétaires d'équilibre pour l'aménagement de la ZAC.

L'excédent d'exploitation de l'exercice est donc de 4 803,63 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 69 840,93 €. Le résultat final de l'exercice est donc de 74 644,56 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses réalisées en 2019 atteignent **13 837,83 €**

Elles correspondent au remboursement de l'emprunt et aux opérations budgétaires d'équilibre liées à l'aménagement de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2019 atteignent **0,00 €**

Aucune cession de terrain n'a encore été achevée bien que 4 compromis soient signés.

Le déficit d'investissement de l'exercice est donc de -13 837,83 € qui se soustrait à l'excédent reporté de 12 165,67 €. Le résultat final de l'exercice est donc de - 1 672,16 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2019 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 840,93		12 165,67		82 006,60
Opérations de l'exercice	8 863,69	13 667,32	13 837,83	0,00	22 701,52	13 667,32
TOTAUX	8 863,69	83 508,25	13 837,83	12 165,67	22 701,52	95 673,92
Résultats de clôture		74 644,56	-1 672,16			74 644,56
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		74 644,56	-1 672,16	0,00	-1 672,16	74 644,56
RESULTATS DEFINITIFS						72 972,40

B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

- Les dépenses réalisées en 2019 atteignent **44 082,68 €**

Elles intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes réalisées en 2019 atteignent **44 080,70 €**

Elles intègrent le montant facturé aux communes en 2019 ainsi que l'excédent reporté minime.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice est donc de - 1,98 € qui vient en déduction de l'excédent reporté de 2,24 €. Le résultat final de l'exercice est donc de 0,26 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2019 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2,24				2,24
Opérations de l'exercice	44 082,68	44 080,70	0,00		44 082,68	44 080,70
TOTAUX	44 082,68	44 082,94	0,00	0,00	44 082,68	44 082,94
Résultats de clôture		0,26	0,00			0,26
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		0,26	0,00	0,00	0,00	0,26
RESULTATS DEFINITIFS						0,26